

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 octobre 2015

L'an deux mil quinze, le vingt deux octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Présents :

APPRIEUX Angéline, **DELAY** Jean-Louis, **BRAGANTI** Karine, **GAS** Marcel, **SANTONAX** Martial, **AVALLET** Michèle, **CARRION** Adèle, **GENTIL** Franck, **GUERRERO** Elisabeth, **LANTHEAUME** Christiane, **MERCIER** Serge, **NORMAND** Patrick, **POURCHERE** Jean-Daniel,

Absent et excusé : **HUREL** Noël

Secrétaire de séance : **AVALLET** Michèle

Date de convocation : le 10 octobre 2015

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte rendu du précédent conseil. Madame le Maire en rappelle néanmoins les grands titres et les délibérations prises.

Ordre du jour :

- Délibération collecte des ordures ménagères,
- Délibération redevance pour l'occupation provisoire du domaine public,
- Délibération demande de subvention département et DETR pour l'ancien bâtiment de La Poste,
- Délibération fusion de la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire,
- Modification de la composition des commissions,
- Travaux (bâtiment et voirie),
- Comptes-rendus commissions communales et intercommunales,
- Urbanisme,
- Courriers reçus,
- Questions diverses.

Deux points ont été rajoutés à cet ordre du jour,

- Délibération annulation de la révision du PLU,
- Délibération SEDI pour travaux église et poteaux éclairage public.

Remarque : la première délibération sera prise au nombre des 12 participants présents à ce moment là.

1.- Délibération collecte des ordures ménagères

Lors du conseil d'avril 2013, par délibération le conseil municipal s'était positionné contre le passage tous les 15 jours du ramassage des ordures ménagères. Cette mesure nous avait été présentée comme devant faire une économie de 45000€ ! Par contre, la majorité des communes avait opté pour ce rythme et ce dernier avait donc été entériné.

Le contrat arrive à terme en mars 2016 et il convient de se repositionner.

Ont été évoqué avant décision : l'audit diligenté au SICTOM, le déficit toujours présent et s'accroissant malgré ce changement de rythme, le tri mal effectué nécessitant un nouveau tri et donc des frais supplémentaires.

Le conseil décide de maintenir la situation actuelle de ramassage des ordures par : 2 voix contre ; 4 abstentions ; 6 voix pour.

Remarque : les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés : en cas de partage égal des voix, la voix du maire est prépondérante.

Primarette

Arrivée d'Adèle Carrion à 20h45

2.- Délibération redevance pour l'occupation provisoire du domaine public,

Un nouveau dispositif réglementaire permet d'instaurer une redevance pour les chantiers de travaux de transport et de distribution du gaz qui nécessitent l'occupation provisoire du domaine public. Le SEDI propose de se charger de recouvrer auprès des exploitants le montant de la redevance et le reverser à la commune. Le montant retenu de la redevance est le montant du plafond (0,35€) en fonction du linéaire exprimé en mètres.

Le conseil se positionne par 13 voix pour :

- ✓ Instaurer cette redevance,
- ✓ Fixer son prix comme ci-dessus,
- ✓ Confier au SEDI le recouvrement,
- ✓ Transmettre au SEDI cette délibération.

3.- Délibération demande de subvention département et DETR pour l'ancien bâtiment de La Poste

DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux

Le conseil se positionne par 13 voix pour que Madame le Maire demande les subventions nécessaires dans le cadre de la rénovation du bâtiment de La poste pour y recevoir dans l'avenir une salle pour la garderie, TAP et une bibliothèque.

4.- Délibération fusion de la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire

Cette délibération est reportée au conseil municipal de novembre.

Ci-dessous les deux délibérations rajoutées à l'ordre du jour :

5.- Délibération annulation de la révision du PLU

Madame le Maire rappelle au conseil que : 1) le territoire de la commune est couvert par le PLU approuvé en date de juillet 2008 ; 2) Par délibération en date du 22 janvier 2015, le conseil a prescrit la révision générale du PLU ; 3) Le contexte actuel conduit cependant aujourd'hui à privilégier l'abandon de la procédure antérieure.

Le conseil se positionne pour l'annulation de la révision du PLU par 13 voix.

6.- Délibération SEDI pour travaux église et poteaux éclairage public

Dans le cadre du projet de poursuite des illuminations du village, le SEDI (Syndicat des Energies du Département de l'Isère) nous a fait part de son devis pour équiper deux poteaux de lampadaire afin de recevoir des décors de Noël et d'alimenter l'église pour permettre, par l'intérieur, l'éclairage des abat-sons (également branché sur l'éclairage public avec la même amplitude d'éclairage que les lampadaires) ; dispositif agrémenté d'un interrupteur de façon à gérer séparément si besoin.

Coût des travaux 5243€ ; prise en charge par le SEDI 4316€ ; **part de la commune pour tout ce dispositif 927€**

Le conseil se positionne par 13 voix pour la mise en œuvre de ces travaux sur la seconde quinzaine de novembre.

Remarque : au moins 4 communes sont intéressées par la formation nacelle et cela va baisser d'autant la facture (1500€). Pascal Pibiri va faire cette formation ce qui nous permettra d'être autonomes pour notamment l'installation et l'enlèvement des décors de Noël pour un coût moindre.

Primarette

7.- Modification de la composition des commissions

Suite à la démission de Françoise Pedeux, elle sera remplacée par :

- ✓ Patrick Normand au CCAS,
- ✓ Christiane Lantheaume qui deviendra suppléante de M Avallet à la commission CCTB Culture et Patrimoine.
- ✓ Pas de remplacement de Françoise à la commission CCTB « Petite enfance »

Remarque : Michèle Avallet rejoint la commission communale « sécurité et signalisation »

7-1 Création et composition de la commission « cantine » (cf. compte rendu du précédent conseil)

La commission sera composée de :

- ✓ 3 parents d'élèves : pour l'instant : Rock Ribéro et Carole Guillaud ; en attente positionnement d'Ariane Pellerin
- ✓ 3 membres du conseil : Karine Braganti, Adèle Carrion, Noël Hurel (en attente de son accord)
- ✓ Sylvie Roulet
- ✓ La directrice d'école sera également proposée.

Pour info : un devis a été présenté par JL Froid pour mettre en place un plan de travail en inox et changer l'évier, allant dans le sens du réaménagement de la cantine pour l'amélioration des normes sanitaires.

Coût des travaux : 4700€

8.- Travaux (bâtiment et voirie)

Voirie : en attente des factures de travaux effectués par l'entreprise Buffin

Bâtiments : dossier de mise en conformité des bâtiments publics (école, mairie) et réaménagement de La Poste sera vu dans le cadre d'une réunion dédiée avec invitation de Bruno Quemin, date à confirmer.

Transfert de Kate Dhohollo vers l'accueil secrétariat de mairie en préparation : RDV pris avec La Poste pour voir les raccordements le 23 octobre.

9.- Comptes-rendus commissions communales et intercommunales

Syndicat de voirie : élagage prévu début novembre

Commission CCTB musique : point sur les inscriptions, sur les professeurs et sur les projets à venir.

Commission CCTB économie - point sur :

- ✓ les aléas de loyers (dépôt de bilan de l'imprimerie Ronjat et rééchelonnement pour La Colombière)
- ✓ les zones d'aménagement : zone de Jarcieu avec des projets d'installation de prospectes (activité de serrurerie, chaudronnerie et entreprises de négoce) ; zone de Beaurepaire avec l'installation d'un façadier (DC façades) et agrandissement de Portelli sur Cour et Buis ; zone de Chanlard à l'arrêt

Syndicat d'électrification (SEDI) : outre les aspects statutaires, ont été abordées les nouvelles transitions énergétiques. Projet d'installation de 200 bornes électriques sur le département. 9 sont prévues pour la CCTB. Une borne vaut 15000€ et permet le branchement de deux voitures électriques. Le coût total est de 3 millions d'€ pris en charge pour moitié par l'ADEM (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie).

10.- Urbanisme

Une demande de CU par Adèle Carrion pour 6 lots à construire

Primairette

11.- Courriers reçus

CDG 38 :

Aujourd'hui, le CDG 38 nous informe avoir pris acte de la désaffiliation de la Grenoble Alpes métro.

Pourtant, lors du conseil de juin de cette année, la désaffiliation du Grenoble Alpes Métropole du Centre De Gestion avait été mise à l'ordre du jour et le conseil avait voté contre cette désaffiliation car elle entraînerait inévitablement un coût supplémentaire des prestations pour les petites communes.

La raison de cette désaffiliation : 365 délibérations ont été prises avant les vacances pour 273 avis défavorables (ou employeurs) à la demande de la Métro. Cela représente 4668 agents. Il aurait fallu pour faire opposition que les conditions de majorité soient de 2/3 des employeurs représentant 3/4 des agents ce qui n'a pas été le cas.

12.- Questions diverses

12.1 - Lors du dernier conseil, madame le Maire devait, dans le dossier d'activité de « paint ball », voir la réglementation en la matière car Quid de la pollution (peinture) et des risques sur l'eau ?

Force est de constater qu'il n'y a pas de réglementation particulière. Néanmoins, le conseil estime que si l'activité est ouverte au public, cette dernière doit faire, à minima, l'objet d'une déclaration.

3 activités de cette nature pourraient être en œuvre sur la commune : sont-elles d'ordre privées ou pas ?

12.2 - Serge Mercier apporte une information sur les déchets verts et l'existence d'une « compostière » installée à Moissieu-sur-Dolon, près du TGV : il demande si la commune de Primarette pourrait être intéressée ? Madame le Maire estime qu'il conviendrait d'avoir une réflexion globale CCTB.

12.3 - Rappel : marche des élus : le 24 octobre à 15h.

Plus aucun sujet n'étant à débattre, le conseil est clos à 23h.

Les prochains conseils auront lieu :

Le jeudi 19 novembre 2015 à 19h30 et Le jeudi 17 décembre à 20h30

Primarette